

ABONNEMENTS

Belgique: fr. 25-00.—Étranger: fr. 28-00 (Port en sus.)

L'Année parue:

Belgique: fr. 30-00.—Étranger: fr. 33-00 (Port en sus.)

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

ANNONCES & RÉCLAMES

A FORFAIT.

S'adresser rue Cans, 22,

IXELLES.

DIRECTION—ADMINISTRATION:

Rue Cans, 22, Ixelles.

— DÉPOSÉ —

DIRECTION—RÉDACTION:

Rue des Quatre-Bras, 5, Bruxelles.

— DÉPOSÉ —

— 55 —

Bruxelles, Septembre-Octobre 1877.

SOMMAIRE:

L'Architecture classique. E. Leclercq. — Œuvres publiées.
— Lettres sur l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles. — Correspondance. — Nécrologie. — Faits divers.
— Bordereaux de prix.

L'Architecture classique.

Qu'est-ce que l'architecture classique?

Et qu'est-ce avant tout que ce mot: « classique, » qu'on emploie si souvent et dont on a fait des projectiles dans tant de disputes entre les artistes?

Tous les dictionnaires l'expliquent clairement. On ne peut se tromper à sa signification. Les œuvres classiques sont en général celles qui nous viennent de l'antiquité. Architecture classique s'entend de l'art architectural grec, et, par extension, de l'art architectural romain. Il y a aussi une éloquence et une littérature classiques, qui ont la même double origine.

Lorsqu'on dit d'un architecte qu'il a fait des études classiques, on exprime donc par là l'idée que les proportions et les formes architecturales de l'art grec et de l'art romain ont servi de types pour ses études. De sorte qu'un architecte classique est un architecte gréco-romain.

En peinture, l'art classique nous vient également de l'antiquité grecque et romaine, dont les formes ont été remises en honneur par les peintres de la Renaissance italienne.

Le concours pour le prix de Rome, instituée par le gouvernement, a pour but de pousser nos jeunes peintres vers l'étude de l'art de la Renaissance. On va également à Rome étudier l'art architectural. Rome est la mère classique par excellence, l'Athènes moderne n'étant plus qu'une ville de province quasi-morte aux mouvements intellectuels modernes.

L'art classique est exclusif; il veut régner universellement, il n'admet guère les autres produits des autres nations et des autres époques. Il est l'art unique; il se dit l'idéal. C'est cet exclusivisme qui fait sa faiblesse.

En architecture, plus que dans les autres arts, il est une défaillance de l'esprit. Il borne l'imagination, pris dans sa signification absolue.

Il a des règles, il a des proportions. Pourquoi ces règles et ces proportions seraient-elles « classiques » d'une manière générale? Pour pouvoir édicter cet absolu, il faudrait tout uniformiser sur la terre: les mœurs, l'esprit, les tempéraments, les climats, les altitudes, la température, le costume, etc. L'architecture grecque et l'architecture romaine, sa fille, ont été « trouvées » par les grecs et les romains, pour eux. En faire un exemple pour les peuples du Nord, par exemple, ou de l'est asiatique, c'est comme si on voulait gouverner ces peuples divers avec la même législation.

En fait, l'art architectural est un art d'appropriation aux nécessités extérieures de la vie. Il nous faut un toit pour nous abriter: telle est la cause de l'architecture.

Ce toit doit être approprié aux exigences du milieu

— 56 —

où l'on vit. Le meilleur des arts architecturaux est celui qui crée des abris rationnels, en harmonie avec le caractère et le tempérament, les costumes et l'esprit de l'habitant, le climat et l'altitude du pays, les traditions caractéristiques du citoyen.

L'art grec est très-beau en Grèce; il est là dans son pays natal, d'accord avec l'atmosphère, avec les profils du paysage, avec la tonalité générale et l'aspect du sol. Voyez-le dans le Nord: la Madeleine, de Paris, fait l'effet d'une transplantation. Pourquoi donc est-ce surtout cet art-là qui sert de règle à nos architectes? Pourquoi ces proportions et ce style sont-ils considérés comme une sorte d'idéal dont il faut bien se pénétrer avant tout? Est-ce que les littérateurs ont commencé d'abord par apprendre une langue étrangère? Ne parlons-nous pas, dans l'enfance, la langue du pays où nous sommes nés?

Les plus grands esprits peuvent se tromper en ces questions d'enseignement, de préliminaires. Rubens, épris de ce même art architectural classique, a qualifié l'architecture ogivale de barbare, un véritable blasphème, et a prêché le goût d'une juste proportion, d'une « symétrie régulière, » absolument en désaccord avec les tendances de son propre esprit, enthousiaste du pittoresque. Il a recommandé le style bâtard, et véritablement barbare, des églises construites par les Jésuites au XVII^e siècle.

Nous sommes restés depuis dans cette erreur. La réaction de l'école de David, en France, nous a plus que jamais replongés dans le goût de l'architecture grecque et romaine. Le premier Empire français a montré, dans ses édifices, dans ses meubles, dans ses costumes, ce qu'on obtient lorsqu'on veut approprier aux mœurs d'une nation des formes qui caractérisent un pays, des mœurs, un climat, des nécessités d'une nation étrangère.

Dans nos jardins de campagne, on élève des kiosques chinois, des chalets suisses. Ce sont des fantaisies dont on rit doucement. Généralisez donc cette mode: vous n'oseriez pas.

Et cependant, le chalet suisse est classique, puisqu'il a son caractère, sa beauté, sa physionomie, le tout approprié au milieu où on l'a conçu. L'architecture chinoise a également son type et son style, son homogénéité. Elle est classique au même degré que l'architecture grecque et romaine, parce qu'elle a atteint une sorte d'idéal.

Les palais indiens n'ont-ils pas leur beauté, leurs proportions, leur grandeur particulière; ils sont les produits d'une architecture parfaite dans son genre, et qui est classique? Pourquoi donc l'architecture de l'ancienne Égypte, si imposante dans ses masses, ne serait-elle pas classique comme l'architecture de la Grèce antique? Les proportions et l'élégance grecques ont été déclarées plus belles, plus séduisantes pour les yeux, que les proportions de toutes les autres architectures. Affaire de goût et de sympathie; le goût et cette sympathie n'ont réussi ni à Rubens ni au second Empire français.

Plus près de nous, des arts plus modernes, qui sont en harmonie avec les mœurs et l'esprit des nations, ont quelque droit également à être déclarés classiques: le mauresque, le roman, l'ogival.

(1) Les travaux des élèves de l'Académie des Beaux-Arts ont été exposés. On avait donné comme sujet à la classe d'architecture un Temple de la Paix. Les concurrents avaient « composé » un édifice qui comportait six colonnes cannelées surmontées d'un fronton. Cela m'a fait un peu l'effet d'une œuvre de pâtisseries.

— 57 —

Du roman à l'ogival, il y a liaison rationnelle par le mauresque et le roman. Jusqu'au XVI^e siècle, la liaison est ininterrompue dans le nord: c'est la Renaissance italienne, par son brusque retour en arrière, qui nous a ramenés à l'antiquité. Depuis, nous piétons sur place. Plus rien d'original, de vraiment pittoresque, de caractéristique. Notre art est un bâtard, fils d'une mère étrangère qui ne parviendra jamais à s'acclimater. Nous avons méprisé nos traditions pour nous laisser endoctriner par les traditions d'autrui: c'est une défaillance. Nous avons perdu notre physionomie. Nos villes, renouvelées, ont un aspect froid qui ne dit rien à l'esprit. La ligne droite règne en maîtresse. Les « justes proportions » recommandées par Rubens, enseignées dans nos écoles, ont jeté le désordre dans nos idées les plus logiques, nous ont pourri de cosmopolitisme artistique, nous ont rayés de la liste des nations homogènes et personnelles. L'uniformité, cette lèpre internationale, règne en Belgique en architecture comme dans les costumes et dans l'esprit. Nous ne sommes plus que de pâles imitateurs...

Tous les arts parvenus à la beauté pittoresque qui leur donne une physionomie particulière, bien homogène, sont classiques. J'en conclus avec raison, me semble-t-il, qu'il ne faut point étudier exclusivement un type et un style.

Dans nos académies flamandes, il serait donc rationnel de faire l'éducation première des architectes en leur enseignant l'architecture flamande, comme on leur fait connaître la langue flamande. C'est la première nécessité, c'est le premier amour: il faut être flamand en Flandre. Laissez d'abord au caractère typique national le temps de se développer.

Viendra après cela le développement, qui élargit les idées: apprendre les langues étrangères, étudier l'architecture des autres nations.

Mais non pas seulement l'art grec et romain et sa « symétrie régulière; » tous les arts qui ont droit au titre de classique: Le roman, le mauresque, l'égyptien, l'indien, le persan, le chinois. Il ne faut pas, pour dire la chose clairement, en deux mots, que l'étude d'une architecture particulière se fasse aux dépens de l'architecture nationale.

L'esprit peut et doit être humain, quoique revêtu d'une forme personnelle. On pense aussi aisément en flamand et en français qu'en grec et en latin. Nous sommes à la fois des hommes et des citoyens, des humains et des belges. Il y a des raisons pour que l'humanité soit divisée en nations; une fédération universelle ne devrait se faire qu'au point de vue social et politique. Il y aura toujours des législatures différentes pour les pays de mœurs, de coutumes, d'esprit divers; l'art doit également être humain et national; si nous n'avons point horreur de l'uniformité, nous mourrons d'ennui.

EMILE LECLERCQ.

ŒUVRES PUBLIÉES.

Maison de Commerce, Boulevard Central, à Bruxelles. — Architecte E. Janlet — Planches 4, 5, 6, 7 et 8. — C'est l'une des constructions les plus remarquables parmi celles qui ont obtenu les primes accordées par l'Administration Communale de Bruxelles; aussi a-t-elle obtenu la 2^e prime.

Tout plait dans cette œuvre: la composition, qui est originale, le style et le caractère qui, bien que ne rappelant aucune chose connue, ont le grand mérite de l'harmonie des proportions et de la vérité, le juste emploi, des éléments et des lignes.

Nos lecteurs remarqueront surtout le motif central de la façade vers la Bourse et la simplicité élégante des lucarnes ; le motif à anse de panier est aussi assez intéressant.

La façade vers le Boulevard, qui n'a pas la même ampleur de lignes, a beaucoup moins d'importance et cependant elle est aussi très-belle.

C'est une œuvre soigneusement étudiée, dont aucun détail n'a été négligé.

Maison de Commerce, Boulevard du Nord 9, à Bruxelles. — Pl. 21, 22, 23 et 24. — Architecte M. F. Lawreys. — C'est encore une construction d'un caractère tout particulier, dans laquelle l'artiste ne s'est pas imposé le choix exclusif de tel ou tel style. Les éléments rappellent divers genres, la Renaissance et le Louis XIII entr'autres, mais sont bien étudiés, bien coordonnés et contribuent à donner à l'ensemble cet aspect d'unité et de solidité.

Nos lecteurs remarqueront l'heureux effet du parti pris des lignes verticales dans cette composition et la logique des combinaisons de motifs.

Cette construction est élevée tout entière en pierre bleue et en briques rouges ; ces deux teintes, bien distribuées, sont très-belles et très-flamandes si l'on peut s'exprimer ainsi. La galerie qui termine la façade principale est construite en bois ; l'artiste a eu l'idée de la polychromer.

Cette construction a obtenu la 7^e prime au Concours ouvert par l'Administration Communale de Bruxelles ; cette décision a trouvé des mécontents ; il semble que les primes données n'aient pu se partager, car la 6^e et la 7^e ont été données à des œuvres de mérite égal.

Un théâtre pouvant contenir 900 spectateurs. — Grand concours d'architecture, dit prix de mille francs, de 1872. Pl. 26, 27, 28 et 29. — M. Waegeneer. — Le projet que nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs est non seulement un projet académique, mais c'est encore une œuvre fortement et sérieusement étudiée. L'examen du plan indique suffisamment que l'auteur possédait les connaissances nécessaires, qu'il avait vu et observé, qu'il savait enfin, par le détail comme par l'ensemble, les nombreuses nécessités d'un théâtre.

Le plan est très-beau d'aspect ; les locaux sont à la place qu'ils doivent naturellement occuper et ils ont, entr'eux, une rationnelle importance relative.

Les façades de ce monument sont traitées dans le style classique romain ; l'ensemble plaît par la grandeur et son élégante richesse ; la façade principale surtout a bien le caractère d'un édifice destiné aux plaisirs de l'esprit.

C'est, sans contredit, une œuvre de très-grand mérite.

Anvers. — Fortifications. — Front 10-11. — Porte de Boom, pl. 32. — Architecte Felix Pauwels. — Œuvre de l'artiste regretté qui vient de mourir, la porte qui fait l'objet de cette planche est conçue dans ce style ru de et fort de l'architecture militaire du moyen-âge. La porte fait le motif central ; elle est protégée par deux tours demi-circulaires, crénelées sur 2 rangs, et reliées par un parapet à machicoulis au milieu duquel se trouve accrochée une échaugette parfaitement dans le style de l'ensemble.

A droite et à gauche de la porte sont placés les locaux d'un corps de garde et deux petites cours emmurillées formant avancées.

Ville de Léau. Brabant. — Hôtel-de-Ville. — Reconstitué sous Charles-Quint, cet hôtel-de-ville appartient à cette époque de transition gothico-renaissance ; la façade, dont les dimensions ne sont pas bien considérables, est très-jolie. Elle se compose d'un rez-de-chaussée précédé d'un perron, et d'un premier étage couronné par un pignon. Les fenêtres sont hautes, couvertes en anse de panier et divisées par des meneaux d'une grande légèreté.

La porte est surmontée d'un motif d'architecture renaissance ornée de la statue de l'empereur Charles-Quint et de deux statues de chevaliers armés. — Jadis, au même endroit, se trouvaient trois statues de saints qui paraissent avoir été ajoutées à une époque postérieure à la reconstruction de cet édifice.

Le perron qui précède l'hôtel-de-ville est extrêmement remarquable ; il est tout entier de l'époque du grand empereur dont le chiffre et les armes se trouvent plusieurs fois reproduits dans le dessin que nous soumettons à nos abonnés.

Nous devons ajouter que ce perron a été remplacé, lors de la restauration de l'édifice par M. l'architecte Dumont ; le dessin que nous en donnons est dû à l'obligeance de M. Gerard, architecte à Hasselt, qui a relevé ce perron d'après les fragments conservés dans les caves de l'hôtel-de-ville.

Les armes de la ville de Léau (de sable au lion d'or, armé, lampassé et au chef de gueules) se trouvent à droite des armes de l'empereur dans le perron historique.

Lettres sur l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles.

II.

Bruxelles, le 25 août 1877.

Les architectes qui croient que tout se passe à la satisfaction générale dans la classe de composition architecturale de l'Académie bruxelloise, se trompent étrangement : j'ai déjà montré la mauvaise organisation des concours et les fraudes qu'elle engendre. — Je prouverai prochainement que la méthode d'enseignement est défectueuse ; pour le moment, je me contenterai d'examiner la manière dont se donnent les cours spéciaux.

Les élèves de la classe de composition sont tenus de suivre les cours de construction, d'archéologie, d'esthétique et d'ornement ; ils doivent, prétendument, avoir ingurgité une assez forte dose de chacune de ces sciences à la fin de l'année : le programme est cependant conçu d'une façon si baroque, qu'ils n'en savent pas grand'chose.

Pour être impartial, il faut toutefois faire une exception pour le cours de construction ; l'ingénieur

très-estimé qui le professe tâche de fournir à ses élèves le plus de renseignements possibles, eu égard au peu de leçons dont il dispose : malgré cela, il est regrettable que ce cours ne soit pas complété par des notions de stabilité, et par de fréquentes excursions dans des établissements industriels.

Les cours d'archéologie et d'esthétique ont l'immense défaut d'être donnés en même temps pour les peintres, les sculpteurs et les architectes. Je ne nie pas que l'étude des costumes, du mobilier, des lois et des mœurs des peuples de l'antiquité ne soit des plus intéressantes ; je m'y adonne même avec grande satisfaction quand j'en ai le loisir : mais il faut cependant convenir que c'est de l'archéologie architecturale dont nous avons d'abord besoin. — Le cours d'archéologie est actuellement professé de telle sorte qu'il nécessitera une étude de 7 à 8 années ; cela est fort bien pour les peintres et les sculpteurs qui contractent d'ordinaire un bail à long terme à l'Académie ; mais les architectes ne passent guère que 2 ou 3 ans dans la classe de composition, et les quelques bribes d'archéologie qu'ils ramassent de ci de là ne parviennent pas à constituer une portion congrue à la clôture des cours. — Il y a si peu d'architecture dans le cours d'archéologie, que c'est un événement lorsque le professeur annonce : « Cette leçon est pour MM. les architectes. » Le fait se produit une fois par mois, ce qui donne 6 à 7 leçons pour une année d'études : c'est beaucoup trop peu, presque rien. — Je tiens à déclarer que je n'en fais pas un grief au professeur qui a les bras liés par le règlement et la routine. Si je m'obstine à mettre ainsi le doigt du public sur les plaies de l'Académie, c'est parce que je suis indigné de la situation défavorable des élèves architectes qui y passent des instants précieux sans en retirer grand fruit. Il y a beaucoup à modifier au train-train bonhomme actuel : je ne me déclarerai satisfait que lorsqu'on aura créé des chaires d'archéologie architecturale, et d'esthétique architecturale, avec obligation pour le professeur de donner un cours complet en deux ans. Si l'on veut résolument tenter cette réforme, l'Académie aura au moins la satisfaction d'avoir formé des élèves ayant des notions générales mais complètes d'archéologie et d'esthétique ; sinon, il continuera à en sortir des jeunes gens connaissant passablement l'Egypte, et ignorant la Chine, le Japon, l'Assyrie, la Perse, l'Arménie, l'Indoustan, la Babylonie, la Palestine, et les merveilles de l'art byzantin, de l'art ogival et de l'art grec.

Ce qu'il y a de reproche à faire au cours d'ornement n'est pas long, quoique du dernier bouffon : ce cours ne se donne pas, mais les élèves sont obligés de le suivre ! Qu'en dites-vous ?... Tous les 15 jours, les élèves de la classe de composition vont signer le registre de présence chez M. le Professeur d'ornement qui donne un programme ; soit un décoration de bibliothèque, ou de salle à manger, soit un plafond de salon, de styles variés. Les élèves n'exécutent jamais un programme ; ils ont raison parce qu'ils sont logiques : pourquoi travailler pour un cours qui ne se donne pas, et comment ? — En agissant ainsi, les élèves donnent depuis longtemps au conseil académique une leçon que celui-ci n'a pas encore comprise : ils pouffent de rire lorsqu'ils vont signer le registre de présence, et le professeur garde avec peine une attitude sérieuse en délivrant son programme. — Il y a trop longtemps que cette mauvaise farce dure pour ne pas recevoir sa juste récompense, les honneurs de la publicité. — En mettant le public dans la confidence, peut-être l'administration communale qui a ses délégués au Conseil Académique songera-t-elle sérieusement à réformer le règlement et le programme de l'enseignement.

C'est là mon vœu le plus sincère, et je crois qu'il sera partagé par les lecteurs de l'Emulation.

Outre la transformation des cours actuels ; je crois qu'il est de toute utilité d'ajouter ensuite : 1^o un cours d'arpentage et de nivellement, dont la connaissance fait souvent défaut aux architectes ; 2^o un cours de physique appliquée, où l'on traiterait par exemple, du tirage des cheminées, du chauffage, de la ventilation etc. ; — 3^o des leçons de lavis et d'aquarelle dont le besoin se fait vivement sentir pour bon nombre de jeunes gens assez inhabiles pour donner un peu d'effet aux rendus des projets.

Voilà, à mon sens, ce qui reste à faire, reformera-t-on : that is the question? n. R.

CORRESPONDANCE.

Un abonné, qui ne signe pas sa lettre, nous pose une douzaine de questions relatives au règlement des honoraires de l'architecte.

Avant d'examiner cette lettre, nous devons faire une déclaration qui nous servira de principe absolu dans l'avenir : nous ne tiendrons aucun compte des lettres qui ne seront pas signées. Cela dit, revenons aux questions posées ; voici ce que l'on nous écrit :

Nous savons tous que le taux des honoraires pour la totalité des services professionnels, y compris la surveillance des travaux est de 5 0/0 du coût total de la construction ; répartis d'après le tarif des honoraires des architectes (Arrêté du conseil des bâtiments civils en date du 12 pluviôse an VIII) comme suit :

1^o Confection des plans et devis (travaux ordinaires), fr. 4-50 pour 100 francs ;

2^o Conduite des travaux, fr. 4-50 pour 100 fr. ;

3^o Vérification et règlement des mémoires, fr. 2 pour 100 fr. Ce tarif dont la rédaction est assez obscure demande quelques éclaircissements, et comptant sur l'obligeante habitude que vous possédez de vouloir renseigner les jeunes architectes, je me permets de vous poser les questions suivantes :

A. De quelle façon doit être compris l'article 1^{er} (confection des plans et devis) ; pour le taux de fr. 4.50 pour cent l'architecte est-il obligé de fournir en outre les plans d'ensemble et le devis ; 1^o la demande d'autorisation de bâtir ; 2^o une double expédition du plan et du devis ; 3^o les détails des pierres, des menuiseries etc. ?

B. Dans le cas où l'architecte n'est obligé de fournir au taux de fr. 4.50 pour cent que les plans d'ensemble et le devis, quel est le prix qu'il peut exiger pour chaque série supplémentaire, savoir :

- 1^o Pour la demande d'autorisation de bâtir ;
- 2^o Pour la commande des pierres bleues ;
- 3^o Pour les détails de menuiserie ;
- 4^o Pour une copie expédition du plan d'ensemble ;
- 5^o Pour une copie expédition du cahier des charges descriptif ;
- 6^o Pour une copie expédition du devis estimatif.

C. 1^o Quel est le taux qu'il peut exiger s'il ne fournit que le plan d'ensemble ;

2^o Qu'un plan d'ensemble avec cahier des charges descriptif ;

3^o Qu'un plan d'ensemble avec devis estimatif.

D. Par conduite des travaux comprend-on la surveillance et la fourniture des divers dessins d'exécution, tels que commande de pierres, détails de menuiseries, détails de plafonnages, etc. ?

E. Que faut-il entendre par vérification et règlement des mémoires. On rencontre encore, dans les cas de changements, de démolitions et de reconstructions que le propriétaire règle lui-même ses comptes avec ses entrepreneurs, et que, alors, l'architecte ne connaissant nullement le prix auquel les travaux se sont élevés, se trouve embarrassé pour dresser son état d'honoraires ne sachant que difficilement estimer le chiffre exact de la dépense.

Dans ce dernier cas quelle serait la meilleure ligne de conduite à suivre ?

Il est évident que le chiffre 1.50 pour cent n'est applicable que dans le cas où l'architecte a fourni les plans complets, le devis estimatif et le cahier des charges.

La confection des détails se rapporte évidemment à la conduite des travaux, ou tout au moins, c'est ainsi que cette partie du travail doit être interprétée ; tous les gens du métier savent que ces détails se font au fur et à mesure de l'exécution à moins qu'il ne s'agisse d'une entreprise à forfait. Mais ces détails sont nécessaires pour la confection du devis ; ils sont donc compris dans la série des documents à remettre par l'architecte pour avoir droit aux honoraires 1 et 1/2 pour cent. Il en est de même de la demande d'autorisation de bâtir.

La conduite des travaux comprend, spécialement, les tracés sur les lieux, le choix des matériaux, l'examen et la réception des matériaux fournis par l'entrepreneur, etc., etc. — Voilà, selon nous, ce que visait le deuxième paragraphe de l'arrêté du 12 pluviôse an VIII, en accordant de ce chef 1 et 1/2 pour cent.

En remettant les plans, devis, cahier des charges, etc. etc. il faut, pour avoir droit aux honoraires 1 et 1/2 pour cent, que l'architecte donne au propriétaire tous les documents nécessaires pour que celui-ci puisse contracter ; il faut donc deux expéditions, il faut aussi la demande d'autorisation, les détails pour commande des pierres, des menuiseries, plafonnages, etc.

Il n'est pas rationnel que l'on ne demande à l'architecte qu'un plan d'ensemble ; toujours l'intéressé réclame une évaluation de la dépense.

La vérification des mémoires se fait à raison de 2 pour cent. Certes, c'est là l'interprétation logique de l'arrêté précité ; mais cet arrêté lui-même est-il logique ? Dans tous les cas, à première vue, la vérification des comptes et la conduite des travaux nous paraissent singulièrement favorisées dans cette répartition, comparativement à l'étude du projet, la confection des plans et du devis et la rédaction du cahier des charges. Cette dernière partie du travail représente au moins la moitié de l'ensemble des attributions de l'architecte lorsqu'il a droit aux 5 pour cent.

Voici en outre un jugement que la 4^e chambre du Tribunal de 1^{re} instance de Bruxelles a rendu le 30 décembre 1874 (présidence de M. J. Delecourt), en cause V... architecte, contre B...

Attendu qu'il est acquis au procès :

a) Que B... a chargé V... de lui présenter des croquis pour la construction d'une maison et qu'il était convenu que le plan définitif ne serait commencé qu'après que l'un des croquis eût été approuvé par le défendeur.

b) Que l'un des croquis ayant été approuvé par B..., V... confectionna les plans définitifs des constructions.

c) Qu'à la date du 14 juillet 1873, ces entrepreneurs furent agréés par B... qui s'exprimait en ces termes : « C'est enfin une affaire décidée, etc., etc... »

Attendu qu'en réclamant la rémunération de son travail pour le cas où le tribunal jugerait accomplie la condition qui lui a été imposée, V... reste dans les limites de son droit ; qu'à ce point de vue il est à remarquer qu'un usage constant accordé aux architectes pour confection des plans et projets 4 et 1/2 pour cent du montant de l'entreprise, etc....

Enfin, dans le cas de travaux de changements, démolition et reconstruction, la confection du devis estimatif n'est pas moins nécessaire que dans le cas de constructions nouvelles.

Et c'est ce devis estimatif, accepté par le propriétaire, qui, seul, peut servir de base au calcul des honoraires.

NÉCROLOGIE.

La Société Centrale d'Architecture vient de faire une nouvelle perte cruelle : M. l'architecte Félix-Charles Pauwels n'est plus. Il a été enlevé en peu de temps et n'était âgé que de 37 ans. Nos lecteurs ont pu apprécier le talent de cet artiste regretté par les planches que nous avons publiées de ses constructions à l'enceinte fortifiée d'Anvers.

M. Pauwels était membre d'honneur de notre Association dont, l'un des premiers, il fut le protecteur dévoué. Il était au courant de nos travaux, de nos projets, et il a contribué dans une large part à la création du concours de la Société et de son exposition.

Tous, nous lui étions profondément reconnaissants; sa perte nous a causé d'unanimes regrets.

FAITS DIVERS.

St-Gilles-lez-Bruxelles. — Construction d'une école. — Un arrêté royal du 10 octobre approuve la délibération du conseil communal de St-Gilles (Brabant) tendant à obtenir l'autorisation d'acquiescer et, au besoin, d'exproprier pour cause d'utilité publique 47 centiares 40 dix-millièmes à reprendre de la parcelle située rue de la Croix de Pierre, n° 53m, section B du cadastre, pour compléter le terrain acheté en vertu de l'arrêté royal du 26 janvier 1876, à l'effet d'y construire un bâtiment d'école avec dépendances.

Bruxelles. — Embellissements. — Eglise Notre-Dame des Victoires. — Une allocation de cent mille francs est inscrite aux dépenses extraordinaires du prochain budget de la ville de Bruxelles, sous la rubrique travaux de voirie, pour le dégagement des abords de l'église de Notre-Dame des Victoires au Sablon. D'après les explications qui ont été fournies l'an dernier au conseil communal, M. le ministre des travaux publics a communiqué à l'édilité les plans dressés pour la création du square que son département a l'intention d'établir place du petit-Sablon.

Le ministre a proposé en même temps à la ville de contribuer à dégager complètement les constructions qui entourent la susdite église, attendu que ce travail constituerait un important embellissement pour la capitale en mettant pleinement en relief un monument si intéressant au point de vue de l'art, et en rétablissant ses abords d'après les données de deux tableaux qui se trouvent au Musée royal de peinture.

La dépense générale est évaluée à près d'un million. Espérons que l'on mettra aussi un peu plus d'activité dans la Restauration de ce beau temple gothique; l'on sait que M. l'architecte A. Schoy est chargé de ce travail important.

BORDEREAUX DE PRIX

1877

DÉBLAIS ET REMBLAIS

Table with 3 columns: Description, Unit, Price (fr. c.). Includes items like 'Déblai à jet de pelle', 'Transport à la brouette', 'Remblai bien damé'.

Observation. Les matériaux, dans ce dernier prix (9), restent la propriété du client; souvant on paie les frais de démolition par l'abandon à l'entrepreneur des vieux matériaux avec la faculté de les réemployer s'ils sont jugés bons.

MAÇONNERIE

Table with 3 columns: Description, Unit, Price (fr. c.). Includes items like 'en moellons de Schaerbeek', 'en briques de localité dites de four', 'en briques de Boom dites klampsteen'.

REVÊTEMENTS ET PAVEMENTS

(Fournitures comprises).

Table with 3 columns: Description, Unit, Price. Includes items like 'en briques de Boom dites klampsteen', 'en briques de Boom dites paepsteen'.

POSE DE PIERRES BLEUES ET BLANCHES

Table with 3 columns: Description, Unit, Price. Includes items like 'en blocs ordinaires ne dépassant pas 1 m. cube', 'en blocs de 1 à 2 m. cubes'.

Nota. Les pierres seront fournies au maçon à une distance moins de 20 m. de la construction. Les prix ci-dessus n°s 24, 25, 26 comprennent toute espèce de main-d'œuvre nécessaire à la mise en place des pierres de quelque nature ou dimension qu'elles soient, sauf les restrictions faites pour celles dont les prix sont indiqués aux n°s suivants: 27 à 33. Les trous de louve et leur remplissage, le ragrément ordinaire, c'est-à-dire le travail nécessaire à rendre les joints réguliers, la fourniture des cales, en plomb ou en bois selon besoin, en un mot toute espèce de main-d'œuvre est comprise dans les prix ci-dessus.

Table with 3 columns: Description, Unit, Price. Includes items like 'Pose de bordures de trottoir, en pierre bleue', 'Le mastiquage des joints de pierre bleue', 'Pose d'un sterput avec maçonnerie d'assise'.

POSE DE POUTRELLES, GRILLES, GRILLAGES, ETC.

Table with 3 columns: Description, Unit, Price. Includes items like 'Pose de poutrelles en fer, entretoises, boulons etc.', 'Pose d'agrafes pour pierres bleues et blanches'.

PAVEMENTS

Nota. Les prix ci-dessous comprennent la fourniture et damage d'une couche de sable d'au moins 0m03 d'épaisseur.

Table with 3 columns: Description, Unit, Price. Includes items like 'en briques de localité sur plat', 'en dalles pierre de 1.00 x 1.00 et moins sur 0.10 d'épaisseur'.

DIVERS

Table with 3 columns: Description, Unit, Price. Includes items like 'Clincardage de citernes en briques roostersteen', 'Enduit au ciment des parois extérieures'.

Table with 3 columns: Description, Unit, Price. Includes items like 'Tuyaux en terre cuite pour calorifères et cheminées', 'Garniture de partie de ces tuyaux attachés sous les voûtes de cave'.

Table with 3 columns: Description, Unit, Price. Includes items like 'Garniture d'un corps de pompe simple, ordinaire, en briquettes de Boom', 'Garniture d'une pompe double'.

Table with 3 columns: Description, Unit, Price. Includes items like 'Pose d'une cheminée de prix ordinaire en marbre', 'Pose d'une cheminée de salon d'une valeur de 160 francs environ'.

ÉGOUTS

Nota. Ces égouts seront couverts en moellons plats, plâtrés intérieurement au ciment, le déblai sera compté à part aux prix n°s 1 à 6 selon le cas.

Table with 3 columns: Description, Unit, Price. Includes items like 'en klampsteen, de 0.30 x 0.35 intérieur', 'en localité, de 0.30 x 0.35 intérieur', 'Prise-d'air calorifère de 0.50 x 0.60'.

TRAVAUX EN RÉGIE.

Table with 3 columns: Description, Unit, Price. Includes items like 'L'heure de maçon', 'Mille briques de four rendues à pied d'œuvre', 'Mille briquettes bleues ou rouges'.

TOITURES

Table with 3 columns: Description, Unit, Price. Includes items like 'en tuiles bleues de Boom', 'en tuiles rouges', 'en tuiles bleues ou rouges de Hollande'.

Nota. Ces prix comprennent le rejointoyage au mortier. Includes items like 'en Ardoises de Fumay (sans la volige)', 'revêtement en ardoises, pour murs pignons'.

ZINC

Table with 3 columns: Description, Unit, Price. Includes items like 'pour gouttières et plateformes unies', 'à tasseaux (non compris les tasseaux en bois)', 'Grandes feuilles', 'Petites feuilles'.

MENUISERIE.

Table with 2 columns: Description of window/door types (e.g., Châssis et vénitiennes) and their prices in francs.

Nota. - Les assemblages des châssis seront pris dans des bois de deux pouces d'épaisseur. Tout châssis ne mesurant pas un mètre carré sera compté pour un mètre carré.

PORTES EN SAPIN.

Table with 4 columns: Description of doors, Assemblage de 0.045 d'épais., Assemblage de 0.035 d'épais., and Price in francs.

Table with 4 columns: Description of doors (e.g., Double porte de 300x150), and their prices in francs.

Table with 4 columns: Description of door assemblies with encadrements, and their prices in francs.

Table with 4 columns: Description of door assemblies with encadrements, and their prices in francs.

Table with 4 columns: Description of simple doors, and their prices in francs.

Table with 4 columns: Description of double doors, and their prices in francs.

Table with 4 columns: Description of simple doors, and their prices in francs.

Table with 4 columns: Description of double doors, and their prices in francs.

Table with 4 columns: Description of door assemblies with encadrements, and their prices in francs.

Table with 4 columns: Description of door assemblies with encadrements, and their prices in francs.

Observations importantes.

Lorsque les portes auront des ébrasements d'une largeur supérieure à 0,45 centimètres, on devra majorer leur prix. On mesurera le supplément des ébrasements et on le comptera à raison de fr. 7-00 le mètre carré.

PERSIENNES ET VOILETS.

Table with 2 columns: Description of window treatments (e.g., Persiennes en chêne) and their prices in francs.

EBRASUREMENTS, CHAMBRANLES ET DIVERS.

Table with 2 columns: Description of window treatments (e.g., Ebrassements unis en sapin) and their prices in francs.

Table with 2 columns: Description of window treatments (e.g., Boiseries en sapin) and their prices in francs.

Table with 2 columns: Description of window treatments (e.g., Sièges de lieux d'aisances) and their prices in francs.

Table with 2 columns: Description of window treatments (e.g., Portes extérieures sur dormants) and their prices in francs.

ESCALIERS.

Table with 2 columns: Description of stairs (e.g., Escaliers en bois de hêtre) and their prices in francs.

Table with 2 columns: Description of stairs (e.g., Escaliers de service en bois de hêtre) and their prices in francs.

Table with 2 columns: Description of stairs (e.g., Escaliers de service, marches droites) and their prices in francs.

Table with 2 columns: Description of stairs (e.g., Escaliers, marches droites en deux poutres) and their prices in francs.

Table with 2 columns: Description of stairs (e.g., Escaliers, marches de 0.27 à 0.30) and their prices in francs.

Table with 2 columns: Description of stairs (e.g., Escaliers, marches de 1.00 sur 0.27) and their prices in francs.

Table with 2 columns: Description of stairs (e.g., Escaliers, marches de 1.00 sur 0.27) and their prices in francs.

Table with 2 columns: Description of stairs (e.g., Escaliers, marches de 1.00 sur 0.27) and their prices in francs.

CHARPENTE

Table with 2 columns: Description of carpentry (e.g., Grosse charpenterie, gîtes et charpente) and their prices in francs.

PLAFONNAGE

Table with 2 columns: Description of ceiling treatments (e.g., Plafonds unis, lattes sapin fendu) and their prices in francs.

ORNEMENTS (MODELES COURANTS).

Table with 2 columns: Description of ornaments (e.g., Dentelles ordinaires, vestibule) and their prices in francs.

MARBRERIE

Table with 2 columns: Description of marble treatments (e.g., Granit, Rouge et bleu belges) and their prices in francs.

PAVEMENTS EN DALLES ET CARREAUX.

Table with 2 columns: Description of paving treatments (e.g., Noir en carreaux de 0.40 à 0.50) and their prices in francs.

MARCHES MOULURÉES, AU MÈTRE COURANT

Table with 2 columns: Description of moldured steps (e.g., Granit, Rouge) and their prices in francs.

CHEMINÉES ORDINAIRES

Table with 2 columns: Description of chimneys (e.g., Granit, Bleu belge) and their prices in francs.

PEINTURE

Table with 2 columns: Description of painting treatments (e.g., Peinture unie ordinaire à la céruse) and their prices in francs.

Nota. - Souvent le masticage ne se compte pas pour toutes parties peintes à quatre couches au moins.